

**Convention de mise à disposition de l'auditorium du Centre Noureev
à la compagnie Sabdag n° 2023-216**

Décision n° 2023 - 216

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

CONSIDERANT la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de mise à disposition de l'auditorium faite par la compagnie Sabdag représentée par sa Présidente Madame Joulin et situé La Piscine d'en Face, 14 rue Léo Lagrange 91700 Sainte Geneviève des bois

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de permettre à SABDAG d'organiser des répétitions le 15 septembre 2023

ARRETE,

Article 1 :

Autorise la mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Centre Artistique Rudolf Noureev, 3 rue Romain Rolland à Sainte-Geneviève-des-Bois, à date précitée, à SABDAG représentée par sa Présidente Madame Joulin d'organiser leurs répétitions,

Article 2 :

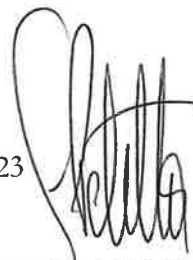
Une convention de mise à disposition sera établie entre les deux parties.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- A l'intéressé

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 5 septembre 2023



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération